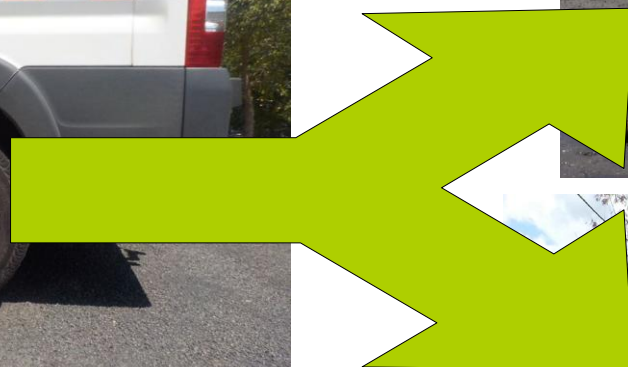


Économie circulaire : intégrer le développement durable au cœur de l'économie



L'économie circulaire, c'est optimiser l'utilisation de ce qu'on possède déjà



Ce que nous apprend l'exemple du pneu

- Réduire, prévenir : Le mieux est d'éviter la création d'un pneu usagé : covoiter, louer, partager, avoir une autre approche d'un bien d'équipement : passer de la logique de propriétaire à celle d'usager.
- Recycler : c'est bien, mais cela implique des transports coûteux notamment dans le cas de Mayotte.
- Réutiliser localement : circuit court de proximité, bilan carbone avantageux, économiquement intéressant, fait travailler de la main d'œuvre locale et préserve les ressources (grave, moellons...)
- Éliminer aux normes, c'est le dernier recours, mais c'est toujours mieux que l'abandon pur et simple dans l'environnement

Les spécificités de Mayotte nous invitent à réagir rapidement

- Un petit territoire densément peuplé,
- Un **environnement** exceptionnel mais très **vulnérable**,
- Une **insularité** très marquée, une grande dépendance des importations et des coûts de transports très lourds.
- Tout cela nous oblige :
 - À avoir de la créativité et des idées novatrices et locales,
 - **Changer de focale pour chasser nos préjugés** : l'insularité doit nous pousser à évaluer les cycles de vie des produits. Certaines pratiques que l'on pourrait croire vertueuses ne sont peut-être pas les meilleures (ex : comparer la réutilisation locale au recyclage lointain). L'insularité pondère lourdement nos grands principes.

L'État s'implique

- Le président de la république lui-même a ouvert la 2ième conférence environnementale pour la transition écologique.
- Une feuille de route assortie de 50 mesures a été établie dont 12 mesures relatives au développement de l'économie circulaire.
- Elle est également un des piliers de la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2014-2020 : c'est une **priorité nationale**.
- L'enjeu est de pouvoir **passer du concept au concret** sans oublier que la loi qui prévaut en économie est encore celle de l'offre et de la demande.

Les leviers d'action

- La sensibilisation, l'information de tous les acteurs,
- Encourager les initiatives locales,
- Les aides spécifiques, les démarches de labellisations,
- L'**éco-conditionnalité** des aides, notamment européennes,
- L'implication des acteurs publics par leurs actes d'achat :
 - La prise en compte des préoccupations environnementales comme critère de jugement des offres,
 - ouverture d'esprit, ouverture aux variantes,
 - sensibilisation des prestataires intellectuels et des maîtres d'ouvrages
- Échanger et faire connaître les bonnes pratiques : c'est ce que l'on va faire aujourd'hui...